

DÉPARTEMENT
LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
ROMORANTIN-LANTHENAY

Effectif légal du comité syndical
16

Nombre de délégués en exercice
16

SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA
SOLOGNE

PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

- 8 DEC. 2023

Bureau des Collectivités Locales

Élection du président et du bureau

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT
DES VICE-PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le 4 du mois de décembre, à 17 heures 00 minutes, en application des articles L.5211-8 (syndicats de communes) L.5711-1 (syndicats mixtes fermés) et L. 5721-1 (syndicats mixtes ouverts) du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du syndicat SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne dûment convoqué le 20 novembre 2023

Étaient présents les membres du comité syndical suivants (indiquer les nom et prénom par case) :

EPCI	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
VAL DE CHER-CONTROIS	LE CONTROIS EN SOLOGNE	----	
	MEHERS	MICHOT Karine	
	MEUSNES	LIONS Gilles	
	MONTHOU/CHER	GIBAUT Patrick	
	SAINT-GEORGES/CHER	MARINIER Jean-François	
	SELLES/CHER	PAOLETTI Jacques	
	THESEE	SOMMIER Vincent	
ROMORANTINAIS-MONESTOIS	BILLY	CHARLUTEAU Daniel	
	CHATRES/CHER	----	
	MUR DE SOLOGNE	DOUCET Sylvie	
	PRUNIER-S-EN-SOLOGNE	BERTRAND Aurélien	
	ROMORANTIN-LANTHENAY	ROGER Nicole	
	SAINT-JULIEN-SUR-CHER	LORGEUX Jeanny	
	VILLEFRANCHE-SUR-CHER	----	HERISSET Joël
		MARECHAL Bruno	

Absents excusés : M. BRAULT Jean-Luc (CCV2c) – M. GARNIER Nicolas (CCRM41) – M. SOURIOUX Romain (CCRM41) – M. VILLANUEVA Yves (CCRM41)

A donné pouvoir : M. BRAULT Jean-Luc à M. PAOLETTI Jacques.

Présent(e) sans voix délibérative :

VAL DE CHER-CONTROIS : Mme COCHETON Stella- Mme GOMES RECCHIA Cécile – M. LACROIX Eric – M LEPLARD Michel – M ROSET Jean-Jacques

ROMORANTINAIS-MONESTOIS: M. CHANTIER Gilles – M. RETIF Dominique

Les dispositions applicables au fonctionnement du conseil municipal s'appliquent aux syndicats de communes et syndicats mixtes fermés par renvoi des articles L.5211-1 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres à ces syndicats.

Les dispositions relatives au maire et aux adjoints s'appliquent aux syndicats de communes et syndicats mixtes fermés par renvoi des articles L.5211-2 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres à ces syndicats.

Les syndicats mixtes ouverts sont régis par leurs statuts qui peuvent renvoyer aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

1. Installation des membres du comité syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame ROGER Nicole, doyenne d'âge qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. BERTRAND Aurélien a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré 13 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

M. CHARLUTEAU David
M. DOUCET Sylvie

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué du comité syndical à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	14
f. Majorité absolue ²	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAOLETTI Jacques	14	Quatorze

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

¹ Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Jacques PAOLETTI a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Jacques PAOLETTI, élu(e) président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

3.1. Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé, par délibération, le nombre de vice-présidents à trois

3.2 Election 1^{er} Vice-Président

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin ^{*}

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
f. Majorité absolue

0
14
0
1
13
7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LONGEUX Jean</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

^{*} Chaque vice-président étant élu individuellement, il conviendra d'ajouter des pages en fonction du nombre à élire.

⁵ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4 Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-président

M. JEANNY LONGEUX a été proclamé(e) 1^{er} Vice-président(e) et a été immédiatement installé(e).

3.3. Election du 2^{ème} Vice-Président

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 13
- f. Majorité absolue ⁴ 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ROGER Nicole</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>

3.3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁶ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3.3 Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4 Proclamation de l'élection du 2ème Vice-président

M. Nicolas ROSEZ a été proclamé(e) 2ème Vice-président(e) et a été immédiatement installé(e).

3.4 Election du 3ème Vice-Président

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

0
14
0
1
13
7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MICHAEL KARINE</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>

3.4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁸ Ne pas remplir le 3.3.4 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.4.3 Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.3 Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice- Président

M.^{me} Karine MICHOT a été proclamé(e) 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé(e).

3.5. Proclamation de l'élection des vice-présidents

Ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés les candidats suivants :

- 1^{er} Vice-Président : Jeanny LORGEUX
- 2^{ème} Vice-président : Nicole ROGER
- 3^{ème} Vice-président : Karine MICHOT

4. Election des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Jacques PAOLETTI élu(e) président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

4.1. Nombre des autres membres du bureau

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le comité syndical a fixé, par délibération, le nombre des autres membres du bureau à zéro

4.2 Listes de candidats aux fonctions de membres du Bureau

Le Comité Syndical entérine la proposition du Président. Ainsi, outre le Président et les Vice-présidents, le Président enregistre la candidature des conseillers suivants :

-
-
-
-
-
-
-
-

4.3 Election du 1^{er} membre du bureau

4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.3.3 Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

4.3.4. Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du bureau

M a été proclamé(e) 1^{er} membre du Bureau et a été immédiatement installé(e).

4.4 Election du 2^{ème} membre du bureau

4.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

¹¹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹³ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

4.4.3 Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

M..... a été proclamé(e) 2^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé(e)

4.5 Election du 3^{ème} membre du bureau

4.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.5.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.5.3 Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

M..... a été proclamé(e) 3^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé(e)

¹⁴ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

4.6 Election du 4^{ème} membre du bureau

4.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.6.2 Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

4.6.3 Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

M..... a été proclamé(e) 4^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé(e).

4.7. Proclamation de l'élection des autres membres du bureau

Ont été proclamés et immédiatement installés les autres membres du bureau suivants

4. Observations et réclamations ¹⁹

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

4 decembre

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le , à12.... heures, ...00..... minutes, en double exemplaire ²⁰ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le doyen d'âge, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le doyen d'âge,

moger

Le secrétaire,

Les assesseurs,

¹⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont réalisées sur une feuille annexe, scimée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe.